

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 6 novembre 2023

Date de l'annonce publique : 30/10/2023

Date de la convocation des conseillers : 30/10/2023

### Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-11-06 - 1.11
Point de l'ordre du jour		1.11
Objet		<b>Octroi d'un titre honorifique à un fonctionnaire communal</b>

### Le conseil communal,

Considérant que par délibération du 6 février 2023 le conseil communal a accordé démission à M. Alain Inglebert avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Considérant que M. Inglebert a été nommé provisoirement au poste de secrétaire communal par décision du conseil communal le 1<sup>er</sup> juin 1989, une nomination qui est devenue définitive à partir du 1<sup>er</sup> août 1991 ;

Considérant qu'il a revêtu cette fonction durant 34 ans jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Considérant que le collège des Bourgmestre et Echevins propose de conférer le titre de secrétaire communal honoraire de la Commune de Roeser à M. Alain Inglebert ;

Vu le règlement communal du 2 mai 2022 déterminant l'attribution d'un titre honoraire ;

Vu l'article 52 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De conférer le titre de secrétaire communal honoraire de la Commune de Roeser à M. Alain Inglebert.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 novembre 2023

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,